****

**La charte du bénévole**

*Tout bénévole accueilli et intégré dans l’Association Échos-ci, Échos-là se voit remettre la présente charte. Elle définit le cadre des relations et des règles du jeu qui doivent s’instituer entre les responsables de l’association, les salariés permanents et les bénévoles.*

**L’Association Échos-ci, Échos-làs’engage à :**

* accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière ;
* lui donner une information claire sur le festival, ses objectifs et son fonctionnement ;
* lui proposer un interlocuteur identifié au sein de l’association pour répondre à ses questions à tout moment ;
* lui fournir un repas par demi-journée de bénévolat réalisée les 14, 15 et 16 octobre 2016. Deux repas seront fournis pour une journée entière de bénévolat. Les repas des bénévoles seront à prendre à la cantine des bénévoles, en dehors des heures de bénévolat (avant ou après). Une place de cinéma sera offerte à chaque bénévole par demi-journée de bénévolat réalisée. Cette place sera valable pendant la durée du festival, en dehors de son temps de bénévolat. Il est bien entendu que l’accès aux salles pour les places gratuites ne peut se faire qu’après l’entrée des festivaliers qui ont acquitté leur place ;
* lui garantir la couverture et le bénéfice d’une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

*Échos-ci, Échos-là conserve le droit d’interrompre l’activité et la mission d’un bénévole, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable de 24 h ouvrées, sauf en cas de faute ou manquement grave aux missions confiées par Échos-ci, Échos-là et portant atteinte à la mission de l’association, auquel cas l’interruption d’activité peut être décidée sur-le-champ.*

*\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_*

**Le bénévole s’engage à :**

* agir avec sérieux, discrétion et régularité ;
* contribuer à véhiculer une image positive du festival et de son esprit ;
* participer à la diffusion des affiches et des dépliants avant le festival ;
* se sentir responsable et solidaire de la réussite du festival ;
* être ponctuel, c’est-à-dire assurer les missions qui lui seront confiées aux horaires correspondants (se référer au planning des bénévoles) ;
* collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles ;
* être présent lors de la réunion de préparation qui sera proposée ;
* porter un badge pendant le festival, permettant d’être identifié en tant que bénévole. Les badges seront réalisés par l’association ;
* à être adhérent de l’Association Échos-ci, Échos-là (pour des raisons d’assurance) par une adhésion standard ou symbolique ;

*L’activité bénévole est librement choisie, il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre Échos-ci, Échos-là et ses bénévoles, mais ceci n’exclut pas le respect de règles et de consignes. Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s’engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable de 24 h ouvrées.*

**Droits à l’image :** Le bénévole autorise l’Association Échos-ci, Échos-làà utiliser à toutes fins de communication les photographies prises pendant le festival sur lesquels il pourrait apparaître.

*Élaborée par l’association Échos-ci, Échos-là*

*Fait à Labastide-Rouairoux, le*

*Le président de l’association Échos-ci, Échos-là, Le bénévole (Nom, Prénom, signature)*

*Philippe Johannin*